

Note à l'attention des candidats individuels ou scolarisés en établissements privés hors contrat ou CFA non habilités au CCF, inscrits au BTS Epreuve de langue vivante obligatoire sous la forme ponctuelle

Vous êtes inscrit à l'épreuve ponctuelle de la langue obligatoire de l'une des spécialités de BTS industriels suivantes :

- Architecture en métal : conception et réalisation (AMCR)
- Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique options A et B (CIEL)
- Conception de Produits Industriels (CPI)
- Conception des Processus de Réalisation de Produits options A et B (CPRP)
- Conception et Réalisation en Chaudronnerie Industrielle (CRCI)
- Economie sociale et familiale (ESF)
- Electrotechnique
- Etude et Réalisation de l'Agencement (ERA)
- Etudes de réalisation d'un projet de communication (ERPC) options A et B
- EuroPlastics et Composites (EPC)
- Finitions, aménagement des bâtiments : conception et réalisation (FABCR)
- Maintenance des matériels de construction et de manutention (MMCM)
- Maintenance des systèmes (MS) options A, B, C, D
- Maintenance des Véhicules (MV) options A, B et C
- Management économique de la construction (MEC)
- Métiers de l'esthétique-cosmétique- parfumerie (MECP)
- Métiers de la mesure
- Motorisation toutes énergies (MTE)
- Podo-orthésiste
- Prothésiste-orthésiste
- Prothésiste dentaire
- Services et prestations des secteurs sanitaire et social (SP3S)
- Travaux Publics

Vous trouverez, ci-dessous, les informations principales relatives à cette épreuve.

Les référentiels des BTS susmentionnés, modifiant l'arrêté du 22 juillet 2008, précisent les modalités d'évaluation des langues vivantes étrangères des BTS pour les candidats passant l'épreuve en forme ponctuelle.

L'épreuve de langue vivante étrangère évalue les activités langagières de compréhension de l'oral et de production et interaction orales, en référence au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

Modalités de l'épreuve :

L'épreuve comporte deux situations d'évaluation :

- Evaluation de la compréhension de l'oral d'une durée de **30 minutes**. L'épreuve consiste en trois écoutes espacées de 2 minutes, d'un document audio ou vidéo dont le candidat **rendra compte par écrit en français**.
- Evaluation de l'expression orale en continu et en interaction d'une durée de **15 minutes** répartie en **5 min de présentation** du dossier suivie de **10 min d'échange** avec le jury.

L'épreuve prend appui sur un **dossier élaboré par le candidat**. Ce dossier est constitué de **trois documents différents, dans la langue choisie à l'inscription, d'une page chacun**, qui illustrent le thème de son stage ou de son activité professionnelle :

- **un document technique en lien direct avec le contenu technique ou scientifique du stage** (ou de l'activité professionnelle) ;
- **deux extraits de la presse écrite ou de sites d'information scientifique ou généraliste qui fournissent une perspective complémentaire sur le sujet**. Il peut s'agir d'articles de



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

vulgarisation technologique ou scientifique, de commentaires ou témoignages sur le champ d'activité, ou de tout autre texte qui induisent une réflexion sur le domaine professionnel concerné, à partir d'une source ou d'un contexte de la langue visée.

- Les **documents iconographiques** représenteront **au plus un tiers de chaque page (ou une page sur les trois)** que comporte le dossier).
- Chaque document ne doit pas dépasser une page.
- **Point de vigilance. Pour le BTS Architectures en métal : conception et réalisation (AMCR), le dossier est composé d'une présentation du projet réalisé (page 1), d'un document technique et d'un seul extrait de la presse écrite ou d'un site d'information scientifique ou généraliste.**

Le nom et prénom du candidat ainsi que sa spécialité devront apparaître sur chaque page de son dossier.

Dépôt du dossier : Le dossier devra parvenir en courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante **avant le 17 mars 2025 délai de rigueur** :

Maison des Examens
DES2 / dossier langue
BTS [nom du BTS] / Langue : [préciser la langue passée]
7 Rue Ernest Renan
94749 ARCUEIL cedex

Il est demandé au candidat de conserver une copie du dossier envoyé et de s'en munir le jour de l'épreuve.

Ressources :

Les référentiels et des informations supplémentaires concernant l'évolution de l'épreuve d'expression orale sont disponibles sur : https://pia.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_290328/bts-secteur-industriel#toc_2_2_2